

Résolution sur le transport et le tourisme et son impact économique comme source de développement

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :

- CONVAINCUE** que le tourisme est devenu pour de nombreux pays, l'une des composantes principales du produit intérieur brut (PIB), voire dans certains cas, le premier secteur de l'économie mondiale ;
- CONVAINCUE** que la croissance sans précédent du tourisme mondial, ces dernières années, pose pour les pays pauvres ou émergents la question des conséquences dévastatrices du tourisme sur leur développement ;
- CONSIDERANT** le rôle potentiel du tourisme dans la croissance économique et la réduction de la pauvreté ;
- CONVAINCUE** que le transport a un impact considérable sur la vie de nombreuses personnes en contribuant à la création d'emplois et à rendre plus accessible les infrastructures et les services sociaux ;
- CONVAINCUE** que le transport joue un rôle essentiel dans le développement économique et commercial dans les pays et, partant, dans le bien être de leur population ;
- CONSIDERANT** que les systèmes et services de transport peuvent eux-mêmes être au cœur des activités touristiques et notamment du tourisme écologiquement viable ;
- CONSIDERANT** que chaque dollar investi dans les infrastructures dans le cadre des politiques publiques a un effet multiplicateur sur le PIB qui va au-delà des bénéfices commerciaux immédiats inhérents aux transports ;
- CONSCIENTE** que pour produire des biens et services, les entreprises dépendent des transports qui permettent d'obtenir des matières premières, des pièces détachées de la main-d'œuvre et de l'énergie ;
- ENCOURAGE** les Etats à faire des infrastructures de transport la pierre angulaire de leur plan de relance ou de développement ;
- ENCOURAGE** les Etats à promouvoir des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires ;

- RECOMMANDE** aux Etats d'identifier des sites touristiques attractifs, mener des travaux d'entretien et d'aménagement de ces sites ;
- RECOMMANDE** aux Etats de garantir la sécurité des touristes et des communautés ;
- RECOMMANDE** la construction d'infrastructures routières et ferroviaires (voire aéroportuaires) pour désenclaver les zones touristiques et faciliter leur accès aux touristes.